



## RELEVÉ DE DÉCISION COMMISSION RÉGIONALE D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

---

Composition de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football lors de sa réunion du 29 octobre 2024 : Hubert GROUILLER (président), André CHENE (secrétaire), Pierre BOISSON, Christian MARCE, Roger AYMARD et Sébastien MROZEK (en visioconférence).

Assistent : Madame Enora BERRY (Juriste en apprentissage), Messieurs Matthieu BLAIN (Juriste en apprentissage) et Luca FASINO (Juriste).

### AUDITION DU 29 OCTOBRE 2024

**DOSSIER N°20R** : Appel de l'U.S. EST LYONNAIS FOOT en date du 20 octobre 2024 contre une décision prise par la Commission Régionale des Règlements lors de ses réunions en date des 12 et 17 octobre 2024 ayant rejeté la réclamation déposée par ledit club.

Rencontre : E.T.S. TRINITE LYON / U.S. EST LYONNAIS FOOT (U16 Régional 2 Poule B du 06 octobre 2024).

---

La Commission Régionale d'Appel,

- Sursoit à décider.
- Transmet le dossier à la Commission Régionale de discipline pour **nouvelle étude du dossier, approfondissement de l'enquête et suites disciplinaires éventuelles.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier électronique ultérieurement.